CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE
80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 29 février 2024

Le Président

A

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des établissements publics
affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

PÔLE APPUI AUX COLLECTIVITES
Affaire suivie par : Laure DESCHAMPS
04 32 44 89 31
l.deschamps@cdg84.fr

Circulaire n°24-13
Objet : Première estimation du nombre de postes ouverts à la promotion interne

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Le nombre de postes ouverts au titre de la promotion interne est limité par des quotas, définis par les statuts particuliers des cadres d'emplois concernés. Il est calculé par le CDG 84 pour l'ensemble des collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés.

A compter du 1er janvier 2024, conformément au décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale**,** la **règle de droit commun** pour le calcul des postes ouverts au titre de la promotion interne est la suivante : dans chaque cadre d'emplois concerné, **1 poste est ouvert au titre de la promotion interne pour 2 recrutements de fonctionnaires** intervenus depuis la parution de la précédente liste d'aptitude (mutation, détachement, intégration directe, recrutement après concours, titularisation d'un agent en situation de handicap). Il s'agit de la **règle du « 1 pour 2 ».**

Le nombre de postes ouverts peut également être calculé en appliquant les **clauses de sauvegarde** suivantes :

- **application de la règle du « 1 pour 2 » à 8% de l'effectif du cadre d'emplois concerné** (fonctionnaires en activité ou en détachement, agents contractuels de droit public en CDI)
- lorsque le nombre de recrutements ouvrant droit à une promotion interne n'a pas été atteint pendant une période de 2 ans, mais qu'au moins 1 recrutement dans le cadre d'emplois est intervenu, 1 poste peut être ouvert.

Pour chaque cadre d'emplois accessible par la voie de la promotion interne, le mode de calcul le plus avantageux est retenu.

Vous trouverez, en annexe à la présente circulaire, une première estimation du nombre de postes ouverts à la promotion interne au 27 février 2024. Ce nombre pourra varier jusqu'au 1er septembre 2024.

Nous vous rappelons de bien vouloir nous signaler, grâce aux imprimés ci-joints, tous les **mouvements de personnels** (nominations stagiaire, mutations externes, détachements dans la collectivité, intégrations directes, titularisations de travailleurs en situation de handicap) intervenus dans les cadres d'emplois de catégorie A et B accessibles à la promotion interne ainsi que les **effectifs** de ces mêmes cadres d'emplois au 31 décembre 2023.

Vos conseillères du Pôle Appui aux collectivités se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Maurice CHABERT

Estimation des postes ouverts à la promotion interne au 27 février 2024

FILIERE	GRADE(S)	NOMBRE DE POSTES OUVERTS
ADMINISTRATIVE	Attaché	11
	Rédacteur avec et sans examen professionnel + rédacteur principal 2e classe	14
TECHNIQUE	Ingénieur	4
	Technicien + Technicien principal 2e classe	8
	Agent de maîtrise avec examen professionnel	53
	Agent de maitrise sans examen professionnel	Pas de quota
SOCIALE	Conseiller socio-éducatif	0
CULTURELLE	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie	1
	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	7
	Conservateur du patrimoine	0
	Attaché de conservation du patrimoine	1
	Bibliothécaire	0
	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques + Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	1
POLICE MUNICIPALE	Directeur de Police Municipale	0
	Chef de service de Police Municipale avec et sans examen professionnel	1
SPORTIVE	Conseiller des APS	0
	Educateur des APS + Educateur des APS principal de 2ème classe	24
ANIMATION	Animateur + Animateur principal de 2ème classe	2

MOUVEMENTS DE PERSONNEL
(catégories A et B accessibles à la promotion interne)
du 1er septembre 2023 au 1er septembre 2024

Joindre les arrêtés

COLLECTIVITE/ETABLISSEMENT : …….

NOM prénom	Grade	Mode de recrutement nomination stagiaire suite à concours, mutation externe, détachement dans la collectivité, intégration directe dans la collectivité, titularisation d'un travailleur en situation de handicap	Date d'effet

Document à retourner au Pôle Appui aux collectivités - carriere@cdg84.fr

EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2023
(catégories A et B accessibles à la promotion interne)

COLLECTIVITE/ETABLISSEMENT : ……..

Cadre d'emplois	Effectif fonctionnaires en activité ou en détachement dans la collectivité au 31/12/2023	Effectif agents contractuels de droit public en CDI au 31/12/2023
Attaché		
Rédacteur		
Ingénieur		
Technicien		
Animateur		
Directeur de Police Municipale		
Chef de service de Police Municipale		
Directeur d'établissement d'enseignement artistique		
Professeur d'enseignement artistique		
Conservateur du patrimoine		
Attaché de conservation du patrimoine		
Bibliothécaire		
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques		
Conseiller des APS		
Educateur des APS		
Conseiller socio-éducatif		

Document à retourner au Pôle Appui aux collectivités - carriere@cdg84.fr